

Pas d'accord sur l'urbanisme

Les élus se sont une nouvelle fois divisés sur l'enjeu du logement inclus dans le nouveau contrat de codéveloppement 2012-2014.



La dernière phase de renouvellement de la résidence Les Pins porte sur la construction de 206 logements collectifs, 21 logements individuels et quelques commerces. (photo O.D.)

La validation du contrat de codéveloppement pour les années 2012-2014 inaugurerait, lundi soir, l'ordre du jour du Conseil municipal. Mise en œuvre fin 2008, cette démarche de contractualisation entre la CUB et les 27 communes membres vise à clarifier les projets prioritaires sur trois ans. Et surtout, à mettre en cohérence les actions associant villes et CUB.

Avant-hier, les élus se prononçaient sur le deuxième contrat de ce type, après celui de 2009-2011. « Il se décline en 67 fiches actions et quatre objectifs, résume le maire. Il s'agit de forger l'identité mérignacaise, soutenir la densification urbaine le long des axes de transport, construire des actions sociales et urbaines dans les quartiers fragiles et de favoriser les déplacements doux et collectifs. » Soit. Mais à la lecture, le document s'avère pointu, voire abscons.

Trop de jargon administratif

Sur les bancs de l'opposition, Bernard Gonzalez confesse ses limites : « J'ai lu les 100 premières pages et je me suis arrêté là. Je n'y comprends rien ! » Il aurait aimé une explication de texte préalable, histoire de ne pas se perdre dans les méandres lexicaux. Toutefois, le simple fait de convoiter le million d'habitants pour la CUB et 100 000 âmes pour Mérignac reste à ses yeux un argument rédhibitoire.

Pour une fois, Michel Sainte-Marie abonde dans son sens, regrettant un « jargon administratif » excessif. Et d'ajouter sur un ton plus moqueur : « L'important, ce sont les rubriques et les titres ».

Élu à la CUB, Gérard Chausset tente une réponse : « La fabrication de la ville est de plus en plus complexe. Les usages, les contraintes et les contradictions s'additionnent. Il faut gérer des paradoxes. En même temps, ce contrat a le mérite d'exister. Il a été discuté, négocié et présente un minimum de transparence. » Il y voit une sorte de guide traçant des perspectives sur trois ans.

S'agissant des fiches actions sur le logement, le communiste Joël Girard s'étonne cependant du retard concédé dans l'opération de démolition-reconstruction de la résidence Les Ardillos. Puis il réitère la proposition d'établir à 50 % le taux de logements (très) sociaux dans le programme des « 50 000 logements ».

La synthèse des contraires

Enfin, l'élus PC de la majorité pointe la contradiction entre la volonté de multiplier les quartiers apaisés et la faiblesse de la vitesse commerciale des bus, évaluée à 18 km/h. « La synthèse des contraires est l'exercice quotidien des élus », lui rétorque Gérard Chausset.

Tout en admettant une action communautaire plus transparente, Thierry Millet estime que le contrat de codéveloppement ne fait que reprendre des décisions déjà prises à l'échelle de Mérignac, avec une concertation parfois insuffisante. « Ce contrat relaye notamment votre politique d'urbanisme avec laquelle nous sommes en désaccord. » L'élus du Nouveau Centre met en cause une production de logements trop « quantitative », pas assez qualitative. Il profite du débat pour réaffirmer l'idée d'adapter la population, les services et les équipements à l'aune du développement économique. Et pas le contraire. Avant de revenir sur la nécessité d'une liaison entre l'aéroport et la gare Saint-Jean.

Dans la foulée, l'élus UMP Vincent Cœurderoy sidère le maire en demandant si la loi portant majoration des droits à construire de 30 % sera discutée en Conseil municipal. « À l'instant M. Millet vient d'affirmer sa préférence pour le qualitatif sur le quantitatif. Et vous souhaitez vous prononcer sur une loi qui prévoit 30 % de plus de densification! » S'ensuit une partie de ping-pong PS versus UMP. « Le moment venu, dans sa grande sagesse, le Conseil municipal se prononcera pour ou contre », ponctue finalement le maire.